

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT	M. Jean-Marie THIBAUT	M. Frédéric DOMON
Mme Marie-Christine MISSIAEN	M. Michel MARCHAND	M. Bruno DESANDERE
Mme Céline COLLET	M. Bernard MICHALAK	M. Gérard MOERMAN
Mme Nicole DUMONT	Mme Anne CALVARIN-POTTIER	Mme Marie-Laure DELATTRE
Mme Sophie PIOLE	M. Bernard ROBIDA	M. Louis GUERRA
Mme Yvette CARTON		

Excusés :

M. Cédric CAGNARD	M. Michel THIEFAINE
-------------------	---------------------

Secrétariat :

M. Gauthier MANGOT	Mme Emilie CHAPOUX
--------------------	--------------------

Auditeurs :

Mme Josette CUVILLIER	M. Jacques LEROY	M. Michel GRATENOIS
Mme Nadine SOUBIE	Mme Elisabeth DECOCK	M. Claude POMPEY
M. et Mme TONNELIER Michel		

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 20^h et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 22 septembre 2022 aux membres du conseil et au Courrier picard, sans parution.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Avant de commencer la séance, Mme le Maire souhaite rendre hommage à M. PORET, président de l'association des chemins en sommes, en demandant aux personnes présentes de bien vouloir faire une minute de silence.

1. DÉLÉGATION DE VOTE :

M. Cédric CAGNARD donne pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA

Accepté à l'unanimité

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUIN 2022

Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

4. DELIBERATIONS

4.1 Subventions 2022

Comme tous les ans, le tableau des sommes allouées aux associations est présenté :

ADAPEI Papillons Blancs	300 €	Dreuil Animation	11 000 €
Aînés de Dreuil	500 €	Souvenir Français	300 €
Ché amis de l'Gène	500 €	Club de Football	1 030 €

M. DOMON demande à quoi correspond les 1 030 euros attribués au club de football Dreuillois. Mme le Maire explique qu'il existe une convention avec Amiens Métropole qui verse à la commune 1 030 euros pour le traçage du terrain de football. Le club se charge d'effectuer ces traçages.

M. ROBIDA informe que M. THIEFAINE est uniquement contre la subvention pour le club de football. Mme le Maire lui répond qu'il s'agit d'un vote global et non ligne par ligne.

Vote : Contre (M. THIEFAINE)

Adopté à la majorité.

4.2 Remboursement achats

Le magasin Carrefour ayant changé son système de facturation, Mme le Maire a dû avancer la somme de 122,44 € pour l'achat de boissons servies à l'occasion de la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser ce remboursement.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

À la suite de la réussite d'un examen professionnel, il est proposé la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2022. Ce poste est occupé par le responsable des services techniques.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Embellissement d'un poste d'éclairage public

Dans le cadre d'un partenariat avec la FDE 80 et Enedis, la commune peut bénéficier gratuitement de l'embellissement d'un poste de transformation électrique. Le groupe de travail « Mobilier Urbain » propose de choisir le transformateur situé au Mont Pré.

M. MICHALAK demande si le thème est imposé par la FDE 80 et Enedis ? Mme le Maire répond que c'est la commune qui choisit son thème et en fonction de celui-ci un graphiste sera proposé.

M. GUERRA demande pour quelles raisons le transformateur du Mont Pré a-t-il été choisi ? Mme le Maire répond qu'il est le plus visible et le moins esthétique de la commune. Il nécessite par ailleurs, la pose d'une gouttière (par Enedis) car l'eau de pluie coule et le mur noircit.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Cédric CAGNARD à 20h40.

Mme le Maire souhaite l'avis des conseillers concernant le projet de la halle couverte et laisse la parole à M. THIBAUT. Il explique que l'emplacement initialement prévu, place Saint-Exupéry, n'est peut-être pas le meilleur endroit. La place, près de l'école, pourrait être utilisée comme aire de jeux pour enfants et le projet de la halle couverte pourrait être installée place du 8 mai, à l'emplacement de l'ancien marché.

M. GUERRA souhaite qu'une réflexion plus large soit faite afin que le marché soit également accessible aux personnes qui travaillent. Mme MISSIAEN lui répond que cela impliquera le changement de jour et d'heure du marché.

M. DESANDERE précise que les commerçants du marché sont, le samedi sur Ailly-Sur-Somme et que beaucoup d'habitants de Dreuil s'y rendent.

5. INFORMATIONS

5.1 Droit de préemption

Un immeuble sis 930 chemin de la marine
Un immeuble sis 331 rue Jean Jaurès
Un immeuble sis 16 avenue Victor Hugo
Un immeuble sis 254 rue Jean Jaurès
Un immeuble sis 11 avenue du pré Saint Servais
Un immeuble sis 6 allée des Lilas
Un immeuble sis 195 rue Octavie Duchellier

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

5.2 Rapport des présidents de commissions

Mme Le Maire :

- Les 100 kms de la Somme auront lieu le samedi 15 octobre, une note d'information sera distribuée aux riverains ;
 - La prime mobilité rencontre un franc succès, à ce jour, les acquéreurs de 14 vélos électriques et 2 non électriques ont bénéficié de cette prime qui est respectivement de 100 et 50 euros. Le conseil devra se prononcer sur le renouvellement de cette opération sur 2023.

M. PETIT :

- En vue de faire des économies d'énergie, de nombreuses communes ont fait le choix de couper l'éclairage public la nuit.
Un point sera fait en fin d'année sur les consommations à la suite au passage aux leds de l'éclairage public. Il est à noter que tout le dispositif d'éclairage est programmé « d'usine » pour une baisse de consommation de 50% entre 23H et 5H.
M. DESANDERE demande de faire des économies sur les bâtiments communaux. M. PETIT répond que l'éclairage de l'église a été coupé et que la mairie est également passée aux leds.
- Les défibrillateurs sont arrivés et seront prochainement installés dans le groupe scolaire et dans la salle des fêtes. Celui initialement prévu en extérieur ne sera, pour le moment, pas installé car il doit être alimenté afin de prévenir du gel. La société doit revoir le dispositif et nous proposer un autre système.
- Des devis sont en cours pour le projet d'un city stade.

Mme MISSIAEN :

- Seules les décorations de Noël fonctionnant aux leds seront installées, selon la décision des élus.
- Cette année, les brioches de « l'opération brioches » seront faites en partenariat avec les étudiants en boulangerie-pâtisserie du lycée Saint Martin.
- La collecte nationale d'Aldi est prévue les 25, 26 et 27 novembre.
- Dans le bulletin d'information, prochainement distribué, il y aura un questionnaire destiné aux habitants de plus de 65 ans afin de connaître leurs besoins d'amélioration de leur quotidien.
- A la suite de l'expulsion des locataires de la maison rue Octavie Duchellier, la commune a obtenu des recouvrements de 900, 1 000 et 1 200 euros.
- Pas de nouveaux événements concernant le dossier du méthaniseur.

M. GUERRA souhaite que le repas des Aînés soit de nouveau organisé. Mme MISSIAEN répond que cette question est posée dans le questionnaire adressé aux aînés et que, depuis la COVID, la décision de maintenir cet événement n'était pas évidente. Lors du dernier repas seules 20 personnes avaient répondu présent.

M. THIBAUT :

- La commission « mobilier urbain » a décidé de commander des tables ovales ainsi que des bancs.
- L'ancien abri bus situé avenue Pierre et Marie Curie sera prochainement embelli et transformé en boîte à lire.
- De nombreux arbres, considérés comme dangereux, sont à abattre dans les marais.
- Un artisan interviendra à l'Eglise pour protéger et consolider certains vitraux qui ont bougé à la suite d'une tempête en février.

- La commune d'Argoeuves va installer une double lisse afin de ne plus autoriser les stationnements sur la voie ce qui va entraîner des soucis sur le parking de la pétanque lors des événements organisés par le câble Park.
- Concernant les travaux envisagés sur les bâtiments communaux, une rencontre avec les architectes sera nécessaire afin de leur expliquer concrètement le projet et l'échelonnement des priorités de la commune.

6. QUESTIONS DES AUDITEURS

M. PETIT fait lecture d'un courrier, envoyé à Amiens Métropole, de M. ISAMBART faisant part du problème récurrent de la vitesse rue Victor Hugo. M. GUERRA suggère de déplacer le radar pédagogique et de l'installer provisoirement afin de faire de relevés de vitesse. M. PETIT est favorable et informe avoir contacté le conseil départemental pour donner les relevés.

Mme DUMONT fait également remarquer que le sens interdit installé rue Jean Mermoz est très souvent oublié.

Mme le Maire informe que des contrôles sont faits régulièrement. Le dernier a été fait il y a trois semaines et en quarante minutes, la police a verbalisé 10 conducteurs pour des excès de vitesse pour une moyenne de 80 km.

M. DESANDERE demande où en est la rétrocession du lotissement la pointe. M. PETIT répond que le dossier est en cours, le notaire attend encore quelques signatures.

M. DESANDERE s'étonne de voir sa taxe foncière augmentée. M. PETIT lui répond qu'il s'agit de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) expliquée en début d'année. Il s'agit du pourcentage d'Amiens Métropole qui est passé de 2,57 % à 6,12 %. Le taux de la commune n'a pas augmenté (voté au budget 2022).

M. DESANDERE souhaite connaître l'avis de Mme le Maire concernant certains points du conseil d'Amiens Métropole notamment sur les points suivants :

- Indemnité de fonctionnement des élus de la communauté d'Amiens métropole – Modification

Mme le Maire répond qu'il y a eu une augmentation de 3,5 % des salaires des fonctionnaires et que les indemnités des élus ont subi cette augmentation.

- Nouvelle tarification des transports urbains d'Amétiis

M. PETIT explique qu'Amiens souhaitait procéder à des augmentations de leurs différents tarifs sur l'ensemble du territoire avant la COVID. Il s'agit des régularisations de 2019, qui n'ont pas eu lieu en 2020-2021 (COVID), et qui seront appliquées au 1^{er} janvier 2023.

- Tarifs – Collecte des déchets

Même chose, il s'agit d'une régularisation qui était programmée.

L'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire lève la séance à 22^H45.